



DEMANDE DE DEROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE 2024-2025

**La demande de dérogation scolaire est à renouveler pour chaque rentrée scolaire.
Validation obligatoire par les 2 communes dans le cas d'une demande hors Commune.**

Tout dossier incomplet sera refusé.

Date limite de dépôt du dossier : **Vendredi 29 mars 2024**

Première demande

Renouvellement

Ville et groupe scolaire souhaités :

Classe maternelle : Classe élémentaire :

Parents

Nom et prénom du père :

Nom et prénom de la mère :

Adresse :

Adresse :

Mail :

Mail :

Téléphone :

Téléphone :

Attention, il faudra obligatoirement joindre un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Enfant

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Etablissement fréquenté en 2023-2024 :

Classe fréquentée en 2023-2024 :

L'enfant a-t-il bénéficié d'une dérogation pour l'année scolaire 2023-2024 :

Oui

Non

Autres enfants de la famille scolarisés

Nom - Prénom - Etablissement - Classe

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Motif de la demande

- Frère ou Sœur déjà scolarisé (e) sur la Commune,
 - Garde par les grands-parents (fournir un justificatif de domicile de moins de trois mois et copie des pièces),
 - Garde par une assistante maternelle (fournir obligatoirement la copie du contrat),
 - Personnel Communal – Enseignant,
 - Autres cas à préciser :
-
-

Lettre de motivation à joindre obligatoirement

L'intéressé certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur la présente fiche.

Date : **Signature des parents :**

Date de dépôt du dossier au Guichet Unique : Réceptionné par :

Avis du Maire de la Commune de Résidence

- Avis favorable sous réserve de gratuité réciproque
- Avis favorable avec participation aux frais de fonctionnement selon le barème de l'Union des Maires du Val d'Oise
- Avis défavorable

Fait à Groslay **Date :** **Signature :**

Avis du Maire de la Commune d'Accueil

- Avis favorable sous réserve de gratuité réciproque
- Avis favorable avec participation aux frais de fonctionnement selon le barème de l'Union des Maires du Val d'Oise
- Avis défavorable

Fait à Groslay **Date :** **Signature**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées sur support papier et informatique par la mairie de Groslay afin de gérer les inscriptions à l'école. Elles sont collectées par le service du guichet unique, sont destinées à ce service. Elles sont conservées pendant cinq ans. Conformément à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel (loi du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des données n°2016/679) vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification, d'opposition, d'effacement ou de portabilité en contactant le Délégué à la protection des Données personnelles de la collectivité en envoyant un courriel à dpd@cigversailles.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.